Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de

gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 37 (1980)

Heft: 12

Rubrik: Jeunesse + Sport

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JEUNESSE—SPORT

Communications des chefs de branche

Moniteur à disposition

Monsieur Daniel Roth 12, rue des Vollandes, 1207 Genève Moniteur 2A ski alpin

1 excursions à skis

billingue français/allemand cherche engagement dans des camps ou sta-

Période: décembre 1980 à avril 1981

Alpinisme/excursions à skis

Nous attirons l'attention des organisateurs de CP pour ces 2 branches sur l'obligation de disposer pour l'enseignement «Aide aux camarades» de médecins et instructeurs sanitaires qualifiés. Il importe donc de s'assurer maintenant déjà la collaboration desdites personnes, le cas échéant de déléguer au CC du mois de janvier 1981 les spécialistes nécessaires.



Hockey sur gazon

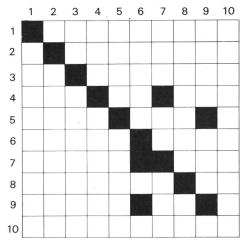
La commission de branche sportive vient d'être constituée. Monsieur Robert Egloff de Wettingen assumera la direction de la branche et Monsieur Georges Hefti de l'EFGS sera le conseiller de la branche.

Plongée sous-marine

La commission de cette branche a été formée. Le chef de la branche est Madame Catherine Schmid de Meilen et M. Sandro Rossi fonctionne comme conseiller de l'EFGS. Le délégué J+S n'est pas encore désigné.

Le coin des cruciverbistes

Grille no 14



Horizontalement

- 1 Ligne de conduite
- 2 Elles peuvent avoir la passion du sport comme de l'argent
- 3 Lettres de Yougoslavie Fâchât
- 4 Sans énergie Début d'effort Siffla
- 5 Ténébres Fils de Jacob
- 6 Préparas ton tir ou ton jet Demi
- 7 Elément d'une ville de Chine Dans la gamme ou par terre
- 8 Maroquinier A toi
- 9 Canard sauvage Coutumes
- 10 Qualifie un jeu pauvre en imagination

Verticalement

- 1 Lorsqu'ils sont à la barre, ils ne manient pas le gouvernail
- 2 Etait détendu
- 3 En Romandie, une lettre de l'alphabet Poisson plat
- 4 Peut qualifier un bleu intense Agacer
- 5 Département Administrés dans le désordre
- 6 Animaux à bois des bois
- 7 Une tulipe tailladée Devant certaines spécialités Une certaine chaleur
- 8 Langue de terre Lettres d'yeuse
- 9 Ce n'est pas le beau vélo de course Parole
- 10 Une femme risque davantage d'en avoir une si elle se promène en bas que jambes nues

Solution de la grille no 13 à la page 311

Excursions et plein air

Cours de moniteurs 1 dès 1981

(Extrait du complément ME 1980)

Dès le 1er janvier 1981, les prescriptions suivantes sont en vigueur:

CM 1 pour chefs de groupe

Organisation:

Services cantonaux J+S, fédérations ayant l'accord de l'EFGS, écoles normales, écoles pour éducateurs

Durée:

5 à 6 jours

Contenu:

Voir les contenus et buts de la formation (ME)

Conditions d'admission

Age minimum: 17 ans Activité: au moi

Formation:

au moins un camp excursions

et plein air (J + S ou non) brevet de premiers secours

souhaité

Attestation:

direction de la société ou du

groupement

CM 1 pour chefs de cours

Organisation:

Services cantonaux J+S, écoles normales et similaires, écoles d'éducateurs, Association suisse d'éducation physique à l'école (autres fédérations seulement sur la base des accords conçus avec l'EFGS)

Durée:

6 à 8 jours

Contenu:

Voir les contenus et buts de la formation (ME et complément ME 1980)

Conditions d'admission:

Age minimum: 18 ans (reconnaissance

comme chef de cours dès 19

ans)

Activité: 2 camps excursions + plein

air (J+S ou non)

Formation antérieure:

 enseignants, éducateurs, animateurs de jeunesse, assistants sociaux ou écclésiastiques formés ou en voie de formation

 ou moniteurs de jeunesse majeurs et expérimentés

 pour tous: brevet de premiers secours obligatoire

Attestation:

aptitude de chefs de cours attestée par la société (n'est pas exigée pour les enseignants, éducateurs, etc.).

Ski

Examen d'admission au cours de formateurs ou au cours pour l'obtention du brevet IS.

Les services cantonaux J+S reçoivent en annexe un certain nombre de feuilles d'inscription à l'examen. D'autres exemplaires peuvent être commandés à l'EFGS.

Judo

Engagement de moniteurs 1 comme chefs de cours

Pour adapter la formation des moniteurs de judo à la structure 1981, les conditions d'admission aux cours de moniteurs 1 sont devenues plus sévères. Dès l'année prochaine, un intéressé à un CM 1 devra posséder le 1er Kyu (ceinture brune); jusqu'à présent, le 2me Kyu suffisait (ceinture bleue). Dans la phase d'introduction, les moniteurs 1 de judo avaient droit à la direction de cours lorsqu'ils possédaient le 1er Kyu. Cette mesure était destinée à faciliter l'organisation de cours J+S à des moniteurs intéressés, lorsque leur organisation ne disposait pas de moniteurs 2. Vu que cette condition est

maintenue, les moniteurs 1 actuels sont placés au même niveau que les candidats ayant terminé la nouvelle formation de moniteurs 1. Les conseillers devront contrôler, si ces conditions sont requises. Ils recevront à ce sujet une information dans les cours centraux.

Inscription à la formation de moniteurs: nouvelles feuille complémentaire

Lorsqu'un judoka s'inscrit à un cours de moniteurs, il faut toujours s'assurer qu'il remplisse les conditions de la branche. Les experts de judo compétents reçoivent pourtant rarement à temps le certificat de judo nécessaire, car ce certificat est resté sur le chemin d'inscription ou le judoka ne l'a pas envoyé, vu qu'il l'utilise pour des concours.

Pour résoudre ce problème, une feuille complémentaire à la formule «Inscription à la formation de moniteurs» (Form. 30.54.680.1) sera demandée à l'avenir. Les intéressés à la formation dé moniteurs devront l'envoyer en même temps que la formule d'inscription ou complémentairement, si l'inscription a déjà été transmise. Les commandes sont à adresser au service de la documentation de l'EFGS.

